

Les Premières

THÉÂTRE DE L'OPÉRA. — *Joseph*, opéra en trois actes d'Alexandre Duval, musique de Méhul. Récitatifs de M. Armand Silvestre; mis en musique par M. Bourgault-Ducoudray.

La querelle si longtemps pendante entre la direction de l'Opéra et le compositeur de *Joseph* s'étant heureusement apaisée, nous avons pu, hier soir, applaudir le sympathique Méhul sur notre grande scène lyrique. Les recettes réalisées par *Cendrillon* dans l'édifice maçonné par M. Bernier consolideront, je pense, M. Albert Carré de s'être ainsi laissé devancer par M. Gailhard.

Les mérites de la partition sont connus; mais ils ont fait tort à ceux du poème: la gloire de Méhul a éclipsé celle du rare artiste que fut son collaborateur. Alexandre Duval, semble-t-il, avait pressenti cette ingratitude de la postérité et il a pris soin d'y remédier par avance, en signalant par une notice placée, dans ses œuvres complètes, en tête du livret de *Joseph*, les principaux titres de son drame à l'admiration des hommes. Sans fausse modestie, il conte comment, défie par une société de lettrés, il réalisa, en moins de quinze jours, ce prodige de composer une tragédie (et quelle!) sans amour, — telle la seule *Athalie* — et sans conspiration, — par quoi notre auteur, d'un seul coup, s'élevait au-dessus de Racine.

Pour obtenir de tels résultats, — de même que, selon certains normaliens, pour aller à l'Ecole d'Athènes, — il faut du génie; Alexandre Duval en eut: de là cette merveilleuse trouvaille de Jacob aveugle, qui, l'auteur le constate avec une satisfaction bien légitime, « offrait l'occasion toute naturelle d'employer ces méprises de personnages qui sont d'une si grande ressource pour amener des situations intéressantes ». Et, avec cela, il usa d'un style extraordinaire: M. Gailhard, irrespectueux, a brutalement remplacé l'étonnant dialogue de Duval par des récitatifs, d'ailleurs excellents, de M. Armand Silvestre, mais qui, jamais, ne me procureront la joie pure dont m'inondait jadis la poétique description du librettiste Duval: « Je me promenais dans une vaste plaine dont l'étendue se perd dans l'horizon » ou la hardiesse de cette comparaison: « Mon âme est noyée comme une mer! » Heureusement, il nous reste les vers — si j'ose m'exprimer ainsi — de la romance célèbre, modulée par M. Vaguet, plein de candide émoi:

A peine au sortir de l'enfance,
Quatorze ans au plus je comptais;
Je suivis avec confiance
De méchants frères que j'aimais.

... Près de trois palmiers solitaires,
J'adressais mes vœux au Seigneur,
Quand, saisi par ces méchants frères,
J'en frémis encor de frayeur...

Evidemment, c'est autre chose que le poème de *Briséis*...

La location de *Cendrillon* exalte à ce point certains bayreuthophobes qu'un vieux monsieur qui, il y a trente ans, bavochait déjà sur les *Maîtres Chanteurs*, s'emporte contre les musiciens respectueux de l'art de Wagner jusqu'à les traiter de « gredins »! Plus éclectique que M. Arthur Pougin et plus poli, Wagner a maintes fois proclamé son admiration pour l'œuvre de Méhul: « Je me sentis ravi dans un monde supérieur, écrivait le maître allemand, en faisant étudier à une petite compagnie d'opéra ce magnifique *Joseph* ».

Magnifique, en effet! Continuateur de Gluck, l'auteur de *Joseph* suit d'un pas ferme la voie ouverte par le créateur du drame lyrique français; son œuvre, d'une sévère beauté biblique, renferme des pages que tout le monde loue de confiance et que bon nombre de mélomanes entendaient, hier, pour la première fois: l'aimable romance de Benjamin, touchante à l'égal du *Paras Angelicus*, de César Franck, et que Mlle Ackté dut hisser, l'entrée sombre de Siméon, le sextuor de voix d'hommes d'une puissante venue, etc.

A la vérité, la sobre instrumentation de Méhul, la pureté de sa ligne mélodique et sa rigueur tonale peuvent surprendre, aujourd'hui que les petits arrivistes encore internés au Conservatoire s'adonnent avec frénésie aux pires perversités orchestrales (au fond, si godiches), obstinés dans ce que Wagner qualifiait « la dégoûtante orgie des modulations modernes ». Malgré les harmonies, plus corsées peut-être que de raison, et l'accent exagérément dramatique parfois, des récitatifs élaborés par M. Bourgault-Ducoudray, quelques mélomanes protestaient, hier soir, non sans ingénuité, contre l'aridité de *Joseph*. Hélas!

Ils ne savent donc pas que pour apprécier la musique d'antan, ou les toiles des primitifs, il faut se faire une âme d'autrefois, et se garder de chercher, en ces œuvres de jadis, les intentions, les réalisations surtout, où se complaisent les créateurs d'aujourd'hui!

Les interprètes, eux aussi, devraient faire table rase de leurs habitudes quotidiennes, s'efforcer vers une régression intelligente, tranchons le mot, avoir du style... Ils se contentent de chanter du mieux qu'ils peuvent. C'est déjà quelque chose. Mlle Ackté, dans un rôle trop bas pour elle; M. Delmas, dans le person-

nage (un peu haut) du patriarche Jacob, ont fait applaudir qui sa grâce naïve, qui ses grandioses effusions dramatiques. Dans l'air célèbre, *Champs paternels*, qu'il a ennobli de quelque solennité surrogatoire, M. Vaguet a beaucoup plu, M. Noté est un Siméon mangé de remords comme il sied. Mlle Robin s'assouplit en poses qu'elle estime hiératiques. Chacun s'efforce. Et l'orchestre, alertement conduit par Paul Vidal, se hâte.

Je ne sais si cette reprise procurera de copieuses recettes; en tout cas, elle vient à son heure. Au clinquant des cendrillonages en vogue, aux viles titillations qu'emploient les compositeurs infestés de « l'esprit juif » pour agacer le public, il était bon d'opposer une œuvre probe, voire austère, écrite par un musicien assurément démodé puisqu'il respectait son art et se respectait lui-même.

HENRY GAUTHIER-VILLARS.

P.-S. — Ce soir, au Nouveau-Théâtre, M. Vincent d'Indy conduira des œuvres de MM. Guy Ropartz, Pierre de Bréville, Sylvio Lazzari, Albeniz, Koehlin, et une *Béatitude* de César Franck.

COMPAGNIE FRANCO-ALGÉRIENNE

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de cette Société a eu lieu le 23 courant, en présence du délégué de l'Etat. Quarante-sept actionnaires étaient présents et plus de 30,000 actions représentées. M. Lebaudy avait délégué ses pouvoirs avec mandat impératif.

Après lecture d'une déclaration des commissaires au concordat sur la situation sociale, la gestion et les comptes de la Compagnie depuis le concordat et la reprise de l'exploitation, les propositions du conseil ont été adoptées à la majorité de 78 voix contre 8. Une protestation de M. Lebaudy a été jointe au procès-verbal.

La modification à l'article 43 des statuts qui était proposée par le conseil, consiste à limiter à vingt le nombre des voix attribuées à tout actionnaire porteur d'un nombre de titres supérieur à 500.

Les dissentiments survenus à la Société Franco-Algérienne ont donné lieu devant le tribunal de commerce de la Seine, le 19 mai 1899, au jugement que nous reproduisons:

Jacques Lebaudy contre Compagnie Franco-Algérienne

TRIBUNAL DE COMMERCE, 19 MAI 1899

Attendu que Bertrand, le baron de Sainte-Gème (Fernand), Henri de Sainte-Gème, Fosse et Hesse exposent qu'ils sont actionnaires de la Compagnie Franco-Algérienne, Société anonyme dont le siège est à Paris, rue Pigalle, numéro six;

Que l'article trente et un des statuts de ladite Société exige que la convocation des assemblées générales soit faite par le conseil d'administration; qu'ils prétendent qu'actuellement il n'y aurait pas de conseil d'administration régulier; que seule la qualité d'administrateur de Jacques Lebaudy ne serait pas contestée;

Qu'en effet le conseil d'administration nommé par l'assemblée générale des actionnaires du trente mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit aurait été révoqué par décision d'une assemblée subséquente tenue à Paris le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit;

Qu'ils demandent dès lors au tribunal de dire que Jacques Lebaudy, seul administrateur régulièrement en fonctions, sera tenu de convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie Franco-Algérienne; laquelle assemblée, aux termes de l'article trente et un des statuts sociaux, doit se réunir au mois de mai, de fixer le lieu, la date et l'heure de ladite assemblée;

De dire que Lebaudy devra présider l'assemblée jusqu'au moment où celle-ci aura nommé un nouveau conseil;

Mais, attendu que les demandeurs allèguent à tort que Jacques Lebaudy serait en fait actuellement seul administrateur de la Compagnie Franco-Algérienne et qu'il est au contraire constant que le conseil d'administration nommé par l'assemblée générale du trente mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit subsiste et continue de fonctionner; que les demandeurs ne sauraient se prévaloir de la prétendue assemblée générale extraordinaire tenue le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit et au cours de laquelle ledit conseil d'administration aurait été révoqué;

Qu'en effet, aux termes des statuts sociaux, les assemblées générales extraordinaires doivent être convoquées par le conseil d'administration;

Qu'elles doivent être présidées par le président du conseil d'administration ou, en son

CRÉDIT FONCIER

Les principaux comptes de la situation financière au

ACTIF

Espèces, valeurs diverses et correspondants.....
Prêts hypothécaires et communaux.....
Semestres d'annuités échus.....
Obligations retirées de la circulation.....
Immeubles acquis par la Société à la suite d'expropriations.....
Divers.....
Dépenses d'administration.....

PASSIF

Réserves et provisions.....
Dépôts en compte courant.....
Correspondants.....
Obligations foncières et communales et bons à lots en circulation.....
Divers.....
Profits et pertes.....

MERCIER FRÈRES La plus importante Maison pour ME
100, Faubourg Saint-